

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
jeudi 21 décembre 2017

**8<sup>ème</sup> Commission**

**N°CD-2017-7-8-1**

**Service instructeur**

DECS

**Service consulté**

Direction de l'Immobilier et de la Logistique

**POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

Résumé : Le rapport a pour objet de soumettre au Conseil départemental les propositions budgétaires relatives aux collèges, à la vie scolaire et à la jeunesse pour l'année 2018.

Le montant total des crédits de paiement consacrés à ces politiques s'élève à :

24 022 700 € (22 680 402 € en 2017), soit :

- 14 893 700 € en crédits de fonctionnement (14 958 992 € en 2017)

- 9 129 000 € en crédits d'investissement (7 721 410 € en 2017)

Ils nécessiteront l'inscription de 28 558 441 € en autorisation de programme

Des recettes sont également attendues à concurrence de 5 404 000 € (5 404 000 € en 2017), principalement au titre de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges, mais aussi des contributions des familles et commensaux aux charges de rémunération des personnels de restauration scolaire.

Dans le prolongement du rapport présentant la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative qui valorise un engagement du Département d'environ 43 M € en faveur des collégiens, le présent rapport a pour objet l'inscription des crédits correspondants à la politique Education et Jeunesse pour :

- le fonctionnement et l'investissement en faveur des 57 collèges publics et 12 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat qui accueillent respectivement 29 700 et 6 995 élèves,
- les dépenses de Vie Scolaire,
- Les dépenses en faveur de la Jeunesse.

**Tableau récapitulatif crédits : Politique de l'Éducation et de la Jeunesse**

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	<i>15 468 992</i>	<i>15 782 865</i>	<i>14 958 992</i>	<i>14 893 700</i>	-65 292	-0,4%	0	0
Dépenses d'investissement	8 368 202	9 777 421	7 721 410	9 129 000	1 407 590	18,2%	28 558 441	0
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>23 837 194</b>	<b>25 560 286</b>	<b>22 680 402</b>	<b>24 022 700</b>	<b>1 342 298</b>	<b>5,9%</b>	<b>28 558 441</b>	<b>0</b>
Recettes de fonctionnement	1 488 498	1 450 000	1 450 027	1 450 000	-27	0,0%	0	0
Recettes d'investissement	4 230 476	4 206 740	3 954 000	3 954 000	0	0,0%	0	0
<b>Total recettes (B)</b>	<b>5 718 974</b>	<b>5 656 740</b>	<b>5 404 027</b>	<b>5 404 000</b>	<b>-27</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses nettes (A-B)	18 118 220	19 903 546	17 276 375	18 618 700	1 342 325	7,8%	28 558 441	0

*en italique : hors externalisation des ATC*

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %
Externalisation des ATC	92 780	0	562 000	1 370 000	808 000	143,8%

## **I- Collèges**

### **Les orientations pour 2018**

La mise en œuvre de la politique éducative se poursuit avec plusieurs chantiers en perspective en 2018 :

- La finalisation de la carte scolaire concernant Mulhouse (dossier initié en 2017) et la redéfinition de la carte scolaire des agglomérations des Trois Frontières et de Colmar ;
- La mise en œuvre du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges;
- La mise en œuvre du programme d'équipement numérique ;
- L'adoption d'un référentiel de niveau de service dans les collèges pour l'activité d'entretien ;
- La validation d'un programme pluriannuel d'externalisation pour certaines prestations assurées aujourd'hui par les agents techniques des collèges (ATC) ;
- L'engagement d'un travail sur la maintenance et la restauration scolaire ;
- L'analyse fine du budget des collèges pour en dégager des propositions d'évolution de la dotation de fonctionnement attribuée annuellement aux collèges.
- Le soutien à la réussite éducative des collégiens par l'articulation renforcée entre politique éducative, sportive, culturelle et transfrontalière, se concrétisant par des appels à projets renforcés budgétairement en culture et un soutien renforcé aux projets transfrontaliers concernant les collégiens.

### Les dépenses et recettes

Pour 2018, la politique de l'Education et la Jeunesse nécessite l'inscription de crédits à hauteur de **24 022 700 €** (22 680 402 € en 2017), selon le tableau ci-dessus, soit :

- 14 893 700 € en crédits de paiement pour le fonctionnement (14 958 992 € en 2017),
- et 9 129 000 € en crédits de paiement pour l'investissement (7 721 410 € en 2017),
- Ainsi que **28 558 441 €** en autorisation de programme (3 923 500 € en 2017).

Le montant des recettes attendues est estimé à **5 404 000 €** (comme en 2017).

L'ensemble des crédits nécessaires à la mise en œuvre des différentes politiques est détaillé en **annexe I** (travaux dans les collèges publics) et **annexe II** (autres dépenses)

### A. LES TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS

#### Les orientations pour 2018

En 2018, le Conseil départemental s'engagera dans la mise en œuvre de son nouveau programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges.

Programme d'investissement ambitieux pour les collèges départementaux, il s'organisera à la fois autour de restructurations, nécessitant des phases d'études préalables conséquentes, d'opérations de maintenance lourde mais aussi de petites opérations, permettant à terme d'atteindre une homogénéité du parc.

Dans ce contexte, la budget primitif 2018 devra permettre :

- la poursuite des projets déjà engagés,
- le lancement de nouvelles opérations priorisées par les élus,
- dans le cadre d'un budget primitif en hausse de 19,6 % par rapport à 2017.

**Tableau récapitulatif des CP : Travaux dans les collèges publics**

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018/ BP 2017 en €</b>	<b>BP 2018/ BP 2017 en %</b>	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	149 356	260 000	230 000	<b>200 000</b>	-30 000	-13,0%	0	0
Dépenses d'investissement	8 021 996	9 244 569	7 317 750	<b>8 829 000</b>	1 511 250	20,7%	28 558 441	0
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>8 171 352</b>	<b>9 504 569</b>	<b>7 547 750</b>	<b>9 029 000</b>	<b>1 481 250</b>	<b>19,6%</b>	<b>28 558 441</b>	<b>0</b>
Recettes de fonctionnement	0	0	0	<b>0</b>	0	0,0%	0	0
Recettes d'investissement	4 230 476	4 206 740	3 954 000	<b>3 954 000</b>	0	0,0%	0	0
<b>Total recettes (B)</b>	<b>4 230 476</b>	<b>4 206 740</b>	<b>3 954 000</b>	<b>3 954 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses nettes (A-B)	3 940 876	5 297 829	3 593 750	<b>5 075 000</b>	1 481 250	41,2%	28 558 441	0

## Les dépenses et recettes

### **1- Les dépenses de fonctionnement (B614, J632)**

**CP : 200 000 €**

Cette provision est destinée à faire face aux demandes de petits travaux imprévus quand il n'est pas possible de les faire figurer en investissement (ex : élagage).

Comme pour la dotation de maintenance du programme B114, ces crédits ont également vocation, selon la nature des travaux, à régler les entreprises intervenant suite à des sinistres, lesquels font, sous certaines conditions, l'objet de remboursement a posteriori par l'assureur du Département.

### **2- Les dépenses d'investissement (B111, B112, B113, B114, B115)**

**CP : 8 829 000 €**

service 219	CA 2015 (CP)	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	TOTAL PAR POSTE	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %
SOLDES D'OPERATIONS					159 000,00			
RESTRUCTURATIONS GLOBALES	5 295 659,00	6 066 146,00	7 289 569,00	5 512 750,00	3 741 000,00	6 596 900,00	1 084 150,00	19,7%
RESTRUCTURATIONS PARTIELLES					0,00			
MAINTENANCE LOURDE					2 696 900,00			
PETITES OPERATIONS					877 100,00			
MAINTENANCE IMPREVUE	1 536 364,41	1 833 510,00	1 800 000,00	1 650 000,00	1 300 000,00	2 177 100,00	527 100,00	31,9%
MATERIEL SPECIFIQUE	2 739,29	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,0%
FRAIS D'ETUDES	0,00	122 340,00	150 000,00	150 000,00	50 000,00	50 000,00	-100 000,00	-66,7%
<b>TOTAL €</b>	<b>6 834 762,70</b>	<b>8 021 996,00</b>	<b>9 244 569,00</b>	<b>7 317 750,00</b>	<b>8 829 000,00</b>	<b>8 829 000,00</b>	<b>1 511 250,00</b>	<b>20,7%</b>

#### **2.1. Poursuite d'opérations déjà engagées sur les exercices précédents**

**CP : 1 896 000 €**

**AP : néant**

Ces crédits correspondent d'une part, aux projets achevés qui nécessitent encore des paiements pour solde de tout compte et, d'autre part, aux projets déjà engagés qui feront encore l'objet de travaux sur l'exercice 2018. Il s'agit principalement des travaux de restructuration du collège de Guebwiller (tranches 1 et 2), des travaux sur la chaufferie et la salle d'évolution de Kennedy à Mulhouse et des travaux de rénovation des toitures d'Anne Franck à Illzach.

Désignation du projet	Phasage 2018	OBSERVATIONS
Mulhouse bel air - reconstruction college - quitus	70 000 €	SOLDE D'OPERATION
Mulhouse bel air : construction gymnase	10 000 €	SOLDE D'OPERATION
Divers soldes opérations (y/c ajustements)	14 000 €	SOLDE D'OPERATION
Guebwiller : restructuration globale (phases 1 et 2)	1 055 000 €	RESTRUCTURATION GLOBALE (cf. supra 2.2.1)
Illzach a. franck : réhab. aile nord & toitures	105 000 €	MAINTENANCE LOURDE (cf. supra 2.3.3)
Kennedy mulhouse : restructuration globale : trav. chaufferie et salle d'évolution	217 000 €	RESTRUCTURATION GLOBALE (cf. supra 2.2.1)
Pfastatt : restructuration globale : préau, sanitaires élèves, locaux casiers et cycles	150 000 €	RESTRUCTURATION GLOBALE (cf. supra 2.2.1)
Ribeauville : construction extension cuisine	160 000 €	MAINTENANCE LOURDE (cf. supra 2.3.3)
Saint amarin : restructuration et reconstruction - études et PI	50 000 €	RESTRUCTURATION GLOBALE (cf. supra 2.2.1)
Thann walch: réfection des façades type steni	10 000 €	SOLDE D'OPERATION
Wintzenheim : restructuration globale du site (tranche 1 et 2)	25 000 €	SOLDE D'OPERATION
Wittelsheim peguy : trav. préalables toitures	30 000 €	SOLDE D'OPERATION

## 2.2. Nouvelles autorisations de programme

### 2.2.1. Restructurations globales

<b>CP :</b>	<b>2 269 000 €</b>	<b>AP nouv. &amp; compl. :</b>	<b>25 559 297 €</b>
		<b>Restitution d'AP :</b>	<b>- 2 016 656 €</b>

COLLEGES	OPERATION ET/OU TRANCHES DE TRAVAUX 2018	CP 2018	AP NOUVELLE OU COMPL ; A VOTER BP 2018	TOTAL AP OPERATION GLOBALE (LIVRE BLANC & ANTERIEUR)
GUEBWILLER	Restructuration globale : tranche 3 : 3ème - 2ème et distribution de chauffage Phase 2 – cf. infra (op. engagée)	500 000 € 0 €	8 851 000 €	11 101 000 €
MULHOUSE KENNEDY	Restructuration globale du site Restructuration salle d'évolution – cf. infra (op. engagée)	400 000 € 0 €	13 500 000 €	13 870 000 €
PFASTATT	Restructuration globale : Prolongement voirie Nord pour nouvelle entrée et Mise aux normes incendie combles et archives Construction préau, sanitaires élèves, locaux casiers & cycles) – cf. infra (op. engagée)	165 000 € 0 €	2 400 471 €	4 870 471 €
ROUFFACH	Restructuration globale : Réfection des sanitaires enseignants	104 000 €	64 000 €	104 000 €
SAINT-AMARIN *	Extension / Restructuration globale	850 000 €	-2 016 656 €	10 983 344 €
WINTZENHEIM	Restructuration globale : phases 3 et suivantes Tranches 1 et 2 – cf infra (op. engagée)	250 000 € 0 €	743 826 €	9 743 826 €

\* Le Département a engagé une réflexion portant sur la reconstruction du collège de Saint-Amarin il y a plusieurs années. Le constat de l'évolution des effectifs de l'établissement a ensuite amené la Collectivité à se reposer la question du dimensionnement du collège après réhabilitation. Sa capacité a finalement été arrêtée à 500 élèves.

### 2.3.2. Restructurations partielles (CP : 0 € - AP : néant)

Sans objet

### 2.3.3. Maintenance lourde

<b>CP :</b>	<b>2 431 900 €</b>	<b>AP :</b>	<b>2 783 700 €</b>
-------------	--------------------	-------------	--------------------

Lors de la présentation du Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges le 13 octobre 2017, la 8<sup>e</sup> commission a acté le principe de réalisation d'une large part des travaux de maintenance lourde identifiés dans le Livre blanc dès 2018. Les travaux retenus sont listés ci-dessous.

CERNAY	Faux-plafond salles banalisées R+2	64 000 €
CERNAY	Câblage salles banalisées CPL	11 000 €
COLMAR PFEFFEL	Câblage salles banalisées CPL	12 500 €
HABSHEIM	Câblage salles banalisées CPL	7 500 €
ILLZACH FRANCK	Remplacement toitures – cf infra (op. engagée)	0 €
KINGERSHEIM	Réfection complète de la chaufferie	201 000 €
MASEVAUX	Restructuration bloc sanitaires élèves	243 000 €
MASEVAUX	Réfection toiture terrasse bâtiment demi-pension	210 000 €
MULHOUSE WOLF	Câblage salles banalisées CPL	8 000 €
OTTMARSHEIM	Remplacement de la clôture déficiente	50 000 €
OTTMARSHEIM	Câblage salles banalisées CPL	10 000 €
PFASTATT	Câblage salles banalisées CPL	8 800 €
RIBEAUVILLE	Extension cuisine pour mise aux normes – cf infra (op.engagée)	0 €
RIXHEIM	Demi-pension : remplacement équipements	84 000 €
RIXHEIM	Rénovation du bloc sanitaire fille	48 500 €
RIXHEIM	Câblage salles banalisées CPL	15 000 €
SAINT-LOUIS F.	Câblage salles banalisées CPL	10 000 €
SEPPOIS-LE-BAS	Rénovation toiture terrasse sanitaires	51 000 €
SEPPOIS-LE-BAS	Demi-pension : remplacement lave-vaisselle	45 000 €
SEPPOIS-LE-BAS	Câblage salles banalisées CPL	9 000 €
SIERENTZ	Câblage salles banalisées CPL	15 000 €
SOULTZ	Démolition de l'atelier SEGPA	50 000 €
VILLAGE NEUF	Rafraîchissement des façades	333 600 €
VILLAGE NEUF	Traitement acoustique hall préau et création local casiers	189 800 €
VILLAGE NEUF	Câblage salles banalisées CPL	6 000 €
VOLGELSHEIM	Traitement thermique des bâtiment CD	707 200 €
WITTELSHEIM M.	Câblage salles banalisées CPL	8 000 €
WITTELSHEIM P.	Câblage salles banalisées CPL	8 000 €
WITTENHEIM JC	Câblage salles banalisées CPL	13 000 €
WITTENHEIM P.	Câblage salles banalisées CPL	13 000 €

### 2.3.4. Petites opérations

<b>CP :</b>	<b>877 100 €</b>	<b>AP : 877 100 €</b>
-------------	------------------	-----------------------

En plus des travaux de maintenance lourde, plusieurs opérations de plus faible envergure seront réalisées dès 2018 dans les différents collèges.

BRUNSTATT	Remplacement équipement sono et signaux d'alertes	10 000 €
CERNAY	Extension sonorisation	10 000 €
COLMAR HUGO	Création de sorties de secours dans 3 salles de classe	28 400 €
COLMAR HUGO	Mise en sécurité suite passage commission de sécurité	65 000 €
COLMAR MOLIERE	Réfection blocs sanitaires	87 100 €
COLMAR PFEFFEL	Réfection du mur d'enceinte	63 000 €
DANNEMARIE	Remplacement machine à laver demi-pension	60 000 €
DANNEMARIE	Ventilation laverie	30 000 €
DANNEMARIE	Extension sonorisation	5 000 €
ENSISHEIM	Sécurisation du site (complément)	13 400 €
FORTSCHWIHR	Réfection des toitures salle des professeurs et préau	97 000 €
HABSHEIM	Remplacement des axes des volets roulants	12 000 €
HABSHEIM	Remplacement équipement sono et signaux d'alertes	10 000 €
HIRSINGUE	Extension sonorisation	5 000 €
ILLFURTH	Complément clôture	5 000 €
ILLZACH FRANK	Remplacement du système de sonorisation	10 000 €
INGERSHEIM	Remplacement sono et signaux d'alertes	10 000 €
MUNSTER	Complément sono et signal sonore confinement	20 000 €
RIBEAUVILLE	Rampe accessibilité bât B	20 000 €
RIEDISHEIM	Mise en place de films solaires CDI et bât technologie	15 000 €
RIEDISHEIM	Remplacement équipement sono et signaux d'alertes	10 000 €
ROUFFACH	Remplacement d'une partie de clôture	8 500 €
STE-MARIE-A.-M.	Réfection du plafond du foyer	6 000 €
SIERENTZ	Remplacement de l'autocom	12 000 €
SIERENTZ	Isolation de la salle et reprise du chauffage du réfectoire	28 000 €
SIERENTZ	Reprise de l'extraction du local laverie	30 000 €
SOULTZ	Remplacement du four et réfection du self	30 000 €
THANN WALCH	Signalétique extérieure à compléter	6 500 €
THANN WALCH	Réfection des façades du bâtiment Alti	18 100 €
VOLGELSHEIM	Réfection de la toiture de l'administration	79 000 €
VOLGELSHEIM	Réfection de la toiture de la vie scolaire	55 000 €
WITTELSHEIM M.	Remplacement du grillage vers le gymnase et côté Ouest	18 100 €

### 2.3.5. Travaux imprévus

<b>CP :</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>AP :</b>	<b>1 300 000 €</b>
-------------	--------------------	-------------	--------------------

Une enveloppe moyenne de 22 807 € par collège devra être consacrée aux travaux imprévus qui seront à réaliser dans l'urgence.

A titre d'exemple, la répartition des dépenses sur cette somme pourrait être approximativement la suivante :

Dépannage et réparation d'équipements (13 684 € / collège)	780 000 €
Travaux suite aux contrôles périodiques obligatoires (5 017 € / collège)	286 000 €
Divers petits travaux et sinistres (2 281 € / collège)	130 000 €
Réfection de logements (interventions sur 5 à 10 logements)	104 000 €

### 2.3.6. Frais d'études et matériels spécifiques

<b>CP :</b>	<b>55 000 €</b>	<b>AP :</b>	<b>55 000 €</b>
-------------	-----------------	-------------	-----------------

#### Frais d'études-AP/CP : 50 000 €

Cette ligne correspond à des études techniques transversales et des diagnostics permettant de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des bâtiments. Ces dernières ne sont pas liées à des opérations de travaux spécifiques. Le montant proposé pour 2018 est en baisse de 67 % par rapport à 2017

#### Acquisitions de matériels – AP/CP : 5 000 €

La dotation permet de répondre à des besoins spécifiques ponctuels (par exemple armoires ventilées pour des salles de science ...).

### 3- Les recettes de fonctionnement

Néant

### 4- Les recettes d'investissement

<b>CP :</b>	<b>3 954 000 €</b>
-------------	--------------------

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) correspond au versement annuel de l'État au titre du transfert de compétences en matière d'investissement dans les collèges (3 947 000 €)

Le Département perçoit, en outre annuellement et sur 15 ans une quote-part de la Communauté de Communes au titre de la mutualisation des équipements situés sur le site commun collège de BURNHAUPT-LE-HAUT et COSEC. Il s'agit de l'amortissement de la chaufferie bois-gaz du collège et qui alimente le COSEC (8<sup>e</sup> année) – (7 000 €).

## **B. LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES (E653)**

### **1- Les dépenses de fonctionnement**

Les dotations de fonctionnement en faveur des collèges publics et privés relèvent d'une compétence obligatoire du Département. Le montant de l'enveloppe de fonctionnement pour les 57 établissements publics et les 12 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat s'établit à : **14 321 000 €**, comme en 2017. Conformément aux dispositions de l'article L.421-11 du Code de l'Education, notre Assemblée a voté les subventions 2018 des collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat par délibération du 6 novembre 2017. Comme les années passées, les collèges ont été associés à l'effort général de maîtrise du budget départemental.

### **2- Les recettes de fonctionnement**

Le fonctionnement des collèges publics génère également une recette pour le Département : il s'agit de la participation des familles et des commensaux à la rémunération des personnels ATC affectés aux services d'hébergement (demi-pension ou internat). Le montant à prévoir auBP 2018 est égal à **1 450 000 €**.

### **Pour mémoire : autres contributions au fonctionnement des collèges**

- Dépenses de personnel Agent Technique des Collèges :
  - Dépenses de rémunération des ATC : **16,5 M€**(budget de la DRHCI)
  - Auxquelles il convient d'ajouter celles liées à l'externalisation de certaines prestations réalisées jusqu'à présent par les agents techniques des collèges (ATC) : **1,37 M€** (contre 897 000 € en 2017, montant ajusté en DM1) (budget du « Service propreté » pour l'achat de prestations externalisées) (cf **annexe 3**).
- Dépenses « informatique » : **1,143 M€**, au titre de la Direction des Systèmes d'Information :
  - 460 000 € en investissement (dont 260 000 € de mise à niveau des serveurs et du parc informatique, et 200 000 € pour le câblage)
  - 683 000 € en fonctionnement (dont 320 000 € pour la maintenance informatique)

Sur cette enveloppe globale, le volet numérique du « livre blanc des Collèges » va se traduire en 2018 par plusieurs actions, pour un engagement financier de 810 000 € (connexion à la fibre optique de tous les collèges, passage de 15 à 30 du nombre de collèges pour lesquels la maintenance informatique est prise en charge directement par le Département, et mise en œuvre des premières actions informatiques du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges.)

La politique pluriannuelle d'équipement informatique des collèges est ainsi fondée sur :

- Une infrastructure réseau fiable et sécurisée,
- Une remise à niveau du parc informatique
- Et une intégration progressive des équipements mobiles.

Pour l'année 2018, la priorité est donnée au câblage en fibre optique de tous les établissements. Une enveloppe sera dédiée au renouvellement des équipements informatiques vieillissants selon les priorités affichées dans le Livre Blanc des collèges avec une montée en puissance des investissements en 2019.

## **C. INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DES COLLEGES PRIVES (E 252)**

Il s'agit d'une dépense facultative en faveur des collèges privés qui contribuent au service public de l'enseignement, au même titre que les collèges publics.

Les subventions concernent les travaux et équipements, avec un périmètre d'intervention et une priorisation des opérations similaires à ceux en faveur des collèges publics en matière d'investissement. Le taux de subvention est de 30%, dans la limite du plafond fixé par l'article L.151-4 du code de l'éducation (« loi Falloux »).

Les crédits de paiement nécessaires à la poursuite de cette politique se montent à : **300 000 €** (382 660 € en 2017)

Pour mémoire : AP 2017 phasée sur 5 ans : 847 500 €.

## **II- Vie scolaire**

### **Les orientations pour 2018**

Maintien des mêmes dispositifs qu'en 2017 :

- Les sorties scolaires avec nuitées (dispositif réformé en 2017),
- Le soutien à divers organismes et projets liés à la vie scolaire,
- Les subventions aux communes de Pfastatt et de Riedisheim pour l'accueil de collégiens au sein de la restauration scolaire communale (conventions)

### **Les dépenses**

Il s'agit uniquement de dépenses de fonctionnement dont le montant s'établit à : **253 000 €**

### **Tableau récapitulatif des crédits : Vie Scolaire**

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	353 172	471 744	280 500	253 000	-27 500	-9,8%		
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>353 172</b>	<b>471 744</b>	<b>280 500</b>	<b>253 000</b>	<b>-27 500</b>	<b>-9,8%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0			
<b>Total recettes (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses nettes (A-B)	353 172	471 744	280 500	253 000	-27 500	-9,8%	0	0

Les dépenses se déclinent comme suit :

### **1. LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES (E 855)**

Les classes de découverte ou de nature sont un important outil d'éducation à l'environnement, favorisant la socialisation de l'enfant. Il est rappelé que les sorties scolaires avec nuitées soutenues par notre collectivité se déroulent exclusivement dans des centres situés dans le Haut-Rhin.

Il est proposé de maintenir cette action en 2018 en diminuant les crédits affectés à ce dispositif de 29 000 €, dont 24 000 € redéployés vers les appels à projet « *pratiques artistiques amateurs en collège* ».

Pour ce dispositif, il est prévu une enveloppe de **195 000 €** de crédits de paiement au BP 2018, une autorisation d'engagement, d'un montant équivalent ayant été inscrite dès la DM2 2017.

### **2. LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DIVERS LIÉS À LA VIE SCOLAIRE (E 755)**

À ce titre, le projet de budget 2018 prévoit l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **12 500 €** (11 500 € en 2017). Cette enveloppe concerne :

- L'association « Les Amis de Marcel Rudloff » qui organise chaque année le « Prix de la Tolérance Jeunes » dans les lycées, collèges et écoles d'Alsace en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional et les deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- L'Association « Entreprendre pour Apprendre Alsace » créée par le Rectorat en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise ; cette association est destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées,
- L'amicale du personnel du Collège Kennedy pour le stationnement des personnels (convention),
- Le partenariat avec Sciences Po Strasbourg, destiné à encourager des élèves de troisième de 8 collèges en REP et REP+ (7 en 2017), qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Une convention de partenariat portant sur les années 2017 à 2019 a été signée.

### **3. LES SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS AU TITRE DE LA RESTAURATION DES COLLEGIENS (E 755)**

Les élèves des collèges de Riedisheim et de Pfastatt, établissements qui ne disposent pas d'une demi-pension intégrée, sont accueillis au service de restauration scolaire des communes sièges. En contrepartie, le Département verse aux communes concernées une subvention au titre de l'organisation du service dans le cadre de conventions. Une enveloppe de **45 500 €** est réservée à cet effet (45 000 € en 2017) pour tenir compte de la revalorisation de la convention avec RIEDISHEIM.

## **III- Jeunesse**

### **Les orientations pour 2018**

Comme en 2017, les interventions en matière de jeunesse se déclineront à travers les associations d'éducation populaire (Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse – CDMIJ – et associations membres) qui œuvrent hors champ scolaire et contribuent fortement à la citoyenneté, des jeunes en particulier. Elles favorisent ainsi le bien vivre ensemble ainsi que la prise de responsabilités : de fait, elles sont un facteur d'intégration sociale.

Pour 2018, le CDMIJ devra poursuivre son effort de communication sur le financement départemental ainsi que sur le retour d'informations des actions menées dans les territoires auprès de notre collectivité et de ses élu(e)s.

Le Département favorise également les échanges transfrontaliers dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur.

### **Les dépenses**

Les crédits nécessaires à la poursuite de nos actions en matière de Jeunesse s'élèvent à 119 700 € en 2018, comme en 2017.

**Tableau récapitulatif des crédits : Jeunesse**

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	257 341	264 601	119 700	119 700	0	0,0%		
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>257 341</b>	<b>264 601</b>	<b>119 700</b>	<b>119 700</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0			
<b>Total recettes (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses nettes (A-B)	257 341	264 601	119 700	119 700	0	0,0%	0	0

#### **1. L'EDUCATION POPULAIRE (E 741)**

Les subventions aux associations d'éducation populaire leur sont versées dans le cadre d'une enveloppe dont la répartition est proposée par le Comité Directeur du CDMIJ (Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse) avec qui le Département a signé une convention de partenariat.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse, réunie le 8 juillet 2016, a demandé d'orienter le soutien départemental vers les associations menant des projets en lien avec les compétences du Département et ses publics prioritaires : collégiens, personnes en situation de handicap, aide sociale à l'enfance, quartiers sensibles, personnes âgées...

Le CDMIJ devra également apporter son aide et son expertise au développement de la stratégie de réussite éducative mise en œuvre au bénéfice des collégiens via ses associations membres.

Pour 2018, un crédit de **119 700 €** est prévu (idem en 2017).

#### **2. L'ANIMATION TRANSFRONTALIERE**

Le Département du Haut-Rhin contribue au fonctionnement du « Fonds Jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur. Six conventions triennales ont été signées, à cet effet, depuis 1998. Une convention triennale a été signée pour les années 2016-2018. Le « Fonds Jeunesse », doté par les partenaires de 20 000 € par an, subventionne les projets de rencontres transfrontalières des jeunes de moins de 25 ans, dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur.

Pour mémoire, une subvention de 5 001 € a été versée en 2016, couvrant 3 années de contributions. Pas d'inscription budgétaire en 2018.

#### **IV- CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'inscrire au BP 2018 les crédits en dépenses et recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexe 1 et annexe 2,
- de valider les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du BP 2018,
- de donner délégation à la commission permanente pour le suivi et la mise en œuvre des politiques et des dossiers évoqués dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT